

Comment intégrer **la communauté de facilitateurs codev Cap'M ?**

Ce support de communication s'adresse aux potentiels facilitateurs codev Cap'M et à leur direction. Il présente les modalités d'inscription et d'engagement pour devenir facilitateur labellisé Cap'M.



cap'm

Avant-propos

Lors de l'enquête réalisée en octobre 2022 auprès des managers de l'Institution, ces derniers ont exprimé **le souhait de recourir à des solutions d'accompagnement de type codéveloppement.**

Au cours de différents ateliers organisés avec des managers et des directeurs pour travailler sur le projet Cap'M, **la mutualisation d'expertises au sein de la Sécurité sociale** a été évoquée. Les facilitateurs codev qui exercent une autre profession au sein de la Sécurité sociale pourraient aussi, en tant que facilitateur codev Cap'M, **contribuer à la performance globale de la Sécurité sociale** en accompagnant des managers.

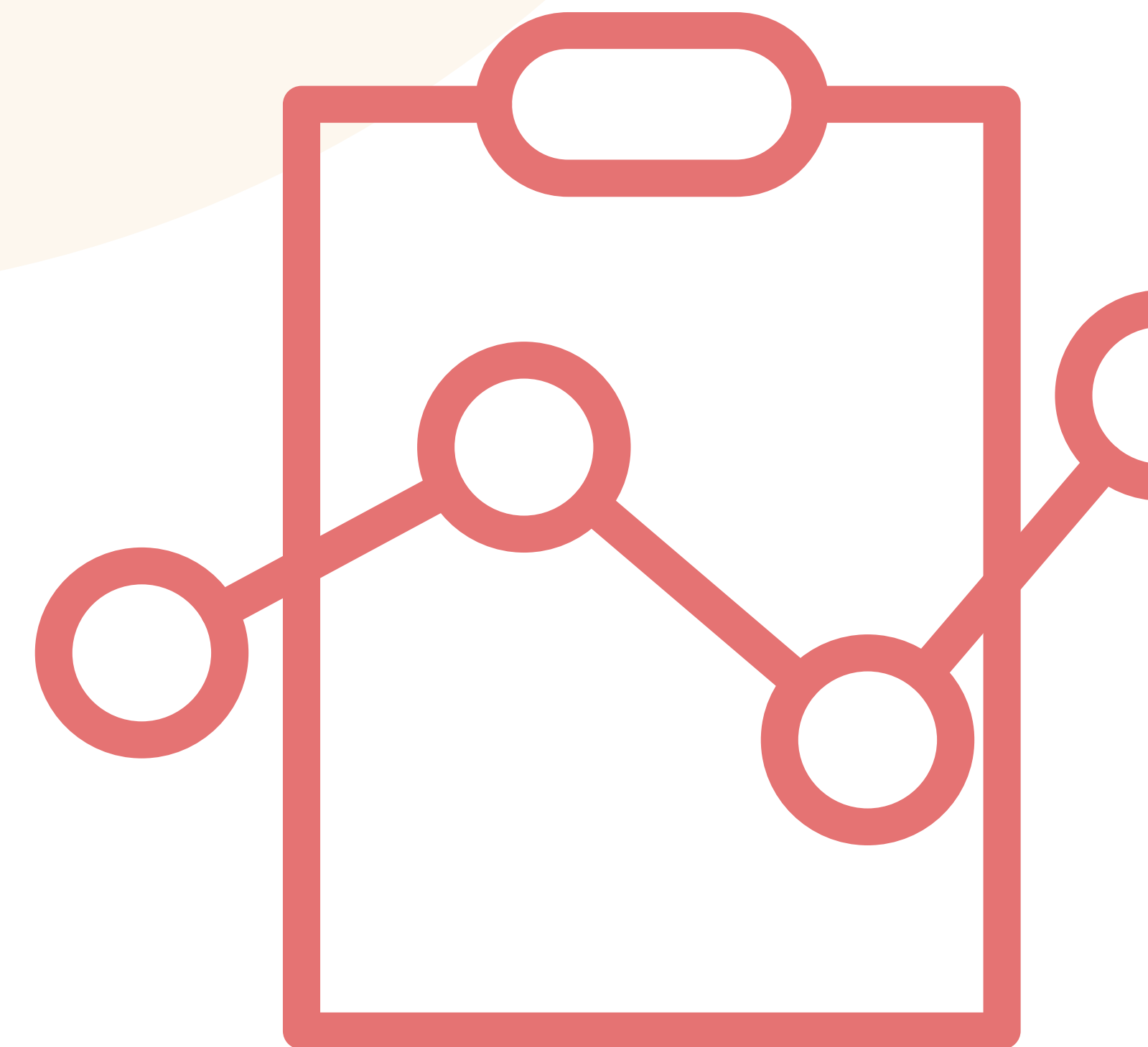
Une offre de codéveloppement interbranche dédiée aux managers a ainsi été élaborée avec l'ensemble des branches de la Sécurité sociale.

Vous êtes facilitateur codev et vous souhaitez être un acteur du projet Cap'M en intégrant ce dispositif ?

Ce document vous explique comment rejoindre la communauté de facilitateurs codev Cap'M.

39 %

des managers souhaitent bénéficier d'offres tournées vers l'interaction et l'accompagnement personnalisé



Pourquoi rejoindre la communauté de facilitateurs codev de la Sécurité sociale ?



Je suis facilitateur codev, comment puis-je intégrer le dispositif ?

☑ La candidature

J'envoie ma candidature en complétant **le formulaire Microsoft Forms** mis à ma disposition.

Je reçois un message me demandant de transmettre **la preuve de ma formation de facilitateurs codev** à l'adresse **capm@ucanss.fr**

Je recevrai par la suite un courrier m'indiquant que ma candidature a été enregistrée.

☑ L'entretien d'échange sur le dispositif

L'entretien a pour but de **faire connaissance** avec les animateurs du réseau Cap'M, **et de vérifier que je possède les connaissances fondamentales pour animer une séance de codéveloppement.**

☑ La décision

Je reçois un retour de l'équipe Cap'M, qui me dit si je suis intégré dans le réseau des intervenants.

☑ L'intégration

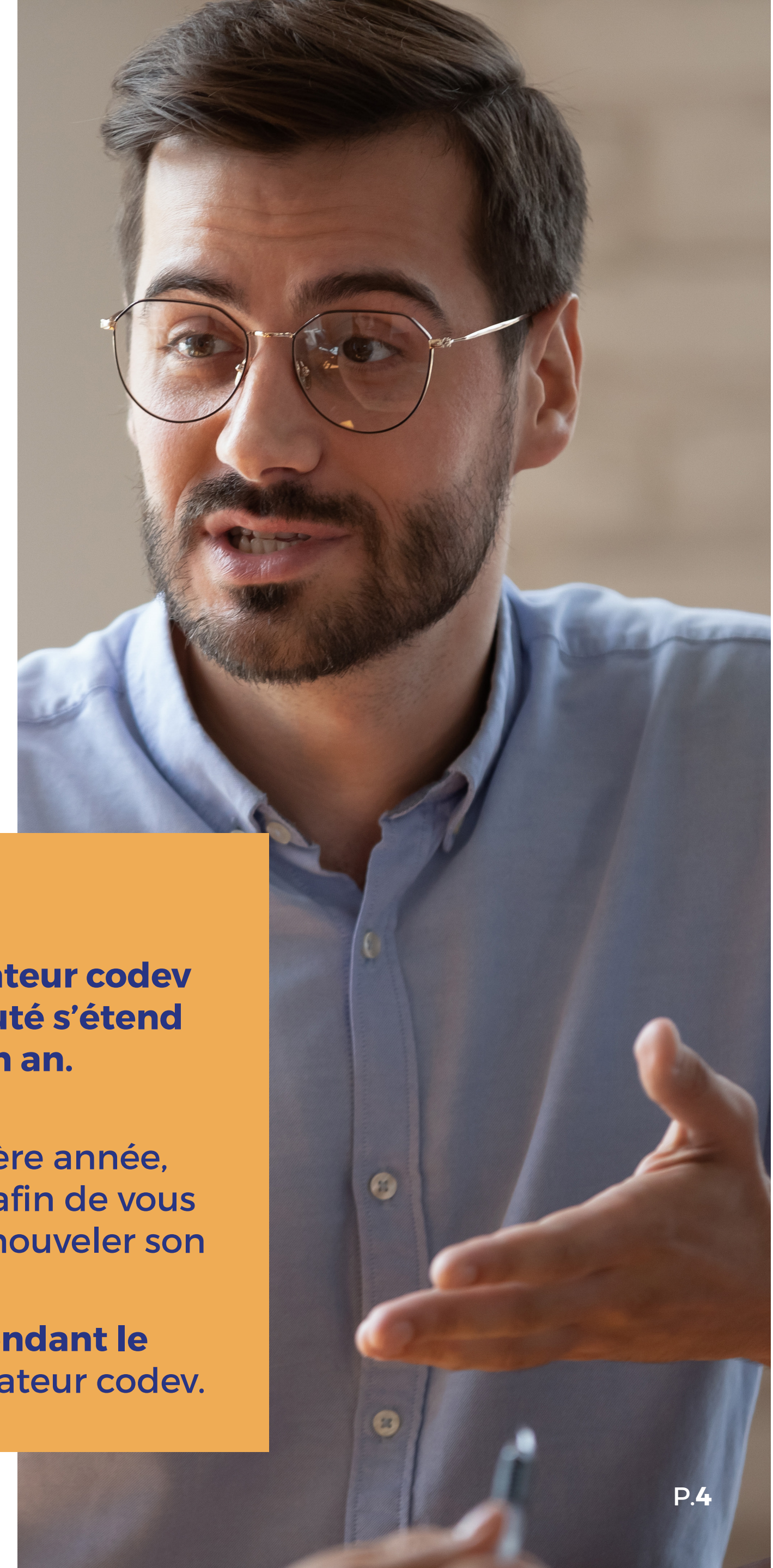
Je suis intégré à la communauté de facilitateurs Cap'M. **Une présentation de la communauté de facilitateurs Cap'M m'est proposée.**

À noter :

L'engagement du facilitateur codev au sein de sa communauté s'étend sur une durée d'un an.

À l'issue de cette première année, un mail lui sera transmis afin de vous demander s'il souhaite renouveler son engagement.

Les séances ont lieu **pendant le temps de travail** du facilitateur codev.



Les critères pour intégrer le réseau de facilitateurs codev professionnels de la Sécurité sociale

1

Expérience de facilitateur

Avoir suivi **3 à 5 jours de formation** à la facilitation en codéveloppement.

2

Connaissance de la méthode

Être garant de la méthode de codéveloppement, avec une position extérieure.

3

Connaissance des règles d'or

Respecter les 3 règles qui sont : **la bienveillance, le parler-vrai et la confidentialité**



Confidentialité

Les échanges (les propos, les personnes et les situations) pendant la séance ne doivent pas être rapportés à l'extérieur du groupe de pairs.



Bienveillance et respect

Cette règle est valable **pour tous** : entre les participants, envers le manager, envers les personnes absentes évoquées par ce dernier.



Le parler-vrai

Dire ce qui se passe en soi **avec clarté** et **sans apporter de jugement** aux propos du manager est fondamental pour que le codéveloppement produise son effet. Le facilitateur est vigilant et est attentif à ces signaux. Il veille à ce que **les échanges soient source d'apprentissage**.

Déontologie des facilitateurs de la Sécurité Sociale

Elle s'inspire du code de déontologie de l'Afcodev (association loi 1901 qui a pour vocation de promouvoir le codéveloppement professionnel) et de partages de pratiques internes à la Sécurité sociale.



Engagements du facilitateur codev

Confidentialité, supervision interbranche, **respect des personnes**, **participation active** au réseau et au **partage de bonnes pratiques...**



Feedback

Le facilitateur codev reçoit un feedback du groupe et utilise les remarques à bon escient, **pour améliorer ses propres compétences.**



Pérennisation

Faire vivre les valeurs et les règles essentielles du codev : confidentialité, bienveillance, parler-vrai, engagement dans la durée.



Groupe

Veiller à la sécurité, à l'autonomie et au confort de chaque participant durant chaque séance de la vie du groupe.



Réussite

Vérifier la **pertinence et l'adéquation** de la démarche par rapport à la culture, à la stratégie, aux enjeux et aux acteurs de l'organisme.

Je suis directeur/directrice et je mets à disposition des facilitateurs codev Cap'M



En accord avec les modalités
inscrites dans la charte d'engagement :

Je valorise et développe
l'**expertise** de mes collaborateurs
et leur **engagement**.



Je suis assuré que le facilitateur
codev **n'animera pas plus**
de 2 groupes par an.



J'ai **un feedback** régulier
du fonctionnement de la
communauté et de l'offre par
l'équipe Cap'M.



Mon organisme est prioritaire pour bénéficier
de cette offre, dans la limite des ressources
de facilitateurs Cap'M disponibles.



cap'm

Retrouvez toutes les offres de service de Cap'M
sur www.uncss.fr/capm

uncss
Au service des acteurs de la Sécurité sociale


**la sécurité
sociale**
Agir avec vous